



Madame Arlette LAINE
Maire
1 route de Moissac
82190 BOURG-DE-VISA

Nos réf. : PR/MA 2023-12-124
Objet : modification PLU

Montauban, le 11 décembre 2023

Madame Le Maire,

J'ai bien reçu votre dossier du 10 novembre 2023, concernant le projet de modification du PLU de votre commune.

Après étude par mes collègues et mes services compétents, la Chambre de Commerce et d'Industrie Tarn-et-Garonne émet un avis favorable sur ce projet.

En effet, la CCI a déjà été sollicitée par des entreprises désireuses de s'implanter sur cette zone. Cette modification permet ainsi de disposer d'un règlement plus propice à ces implantations et évitera les interprétations qui pouvaient survenir avec l'ancien. Cette modification a donc pour but de clarifier ces points.

Nous souhaitons attirer votre attention sur le tracé de la voirie de l'OAP. A notre avis, elle ne devrait concerner que les deux accès à la zone que vous souhaitez. De manière plus précise, le tracé proposé doit n'être qu'une suggestion, car cette implantation ne favorise pas une densification de la zone, limitant trop fortement les possibilités de constructions de part et d'autre de la future voirie. Nous suggérons donc que la légende du tracé fasse bien apparaître cette notion de suggestion et, qu'en contrepartie, les accès à la zone ne puissent être modifiés qu'à la marge.

Sachez, Madame le Maire, que la CCI se tient à vos côtés pour le développement de cette future zone d'activité d'intérêt local.

Je vous souhaite bonne réception de la présente et vous prie de croire, Madame le Maire, en l'assurance de mes sincères salutations.

Pascal ROUX
Président CCI Tarn-et-Garonne